

*Grains fourragers*

également indiqué que nous avions l'intention d'élaborer une politique en vue d'appliquer ce principe. Cette déclaration n'est pas due à l'inspiration du moment et elle a un contexte. Elle a été faite à la suite de sérieuses discussions qui se sont poursuivies plusieurs années au Canada au sujet des disparités entre les prix des grains fourragers dans notre pays. Cette déclaration est le résultat de deux années de débat et de consultation entre des représentants des principales organisations d'agriculteurs, ainsi que d'un parlement d'agriculteurs formé de particuliers, de groupes spéciaux, de ministres et de fonctionnaires provinciaux de l'agriculture, qui tous cherchaient une solution qui serait acceptable pour tous. Ils n'ont pu faire l'unanimité sur aucune solution. Nous avions encore ce problème. En fait, je pense que c'est M. Ted Boden, le président de la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan, qui est allé jusqu'à répéter que l'on n'a pas réussi à trouver une solution. On prétend qu'il a dit:

Mais l'Ouest n'est pas arrivé à élaborer une politique d'accommodement appropriée, nous pouvons donc difficilement reprocher au gouvernement de n'avoir pas trouvé de politique qui nous convienne.

Ce n'est que son opinion et non la mienne, car je tiens à vous assurer que mon rôle est toujours de veiller à ce que la politique qui est élaborée soit juste et acceptable pour toutes les régions de notre pays. C'est une des questions que je veux exposer très sérieusement aux députés qui siègent en face. Tout d'abord je tiens à dire que le contexte de cette discussion a été défini très clairement. Nous croyons en une politique qui sera favorable à une industrie des grains et des viandes en expansion. Nous croyons en une politique qui encouragera l'accroissement de la production du grain et de la viande pour approvisionner les marchés nationaux. Nous croyons en une politique dynamique pour les marchés d'exportation également.

● (2110)

C'est dans ce contexte que cette politique sera mise au point. Ce sera une politique grâce à laquelle disparaîtront, autant que possible, les inégalités dans le transport des produits au pays, dans le transport des grains fourragers et des viandes et même dans le transport des uns par rapport aux autres. Règle générale au pays, ce sont les avantages naturels d'une région qui devraient décider de la production, non les barrières artificielles érigées à un moment donné ou devenues les vestiges d'une époque révolue. Voilà l'objectif et j'aimerais savoir ce qu'en pensent les députés.

Permettez-moi néanmoins de dire ce que sera notre politique et ce qu'elle ne sera pas, du moins selon ma façon de penser. J'affirme que la nouvelle politique des grains fourragers vers laquelle nous nous orientons aboutira à une vente plus dirigée encore que celle que le Canada a connue jusqu'ici, elle sera avantageuse à tous les secteurs du pays au fur et à mesure que nous assurerons l'expansion du marché des céréales et de la viande que nous entrevoyons.

Les députés, notamment les membres du NPD, parlent de la vente dirigée des années passées comme quelque chose qu'il faudrait sauvegarder. Croient-ils qu'il s'agissait de vente dirigée il y a quelques années, lorsque l'orge était écoulée à des prix de misère d'une ferme à l'autre dans la région des Prairies, lorsqu'elle était vendue à tel prix dans certaines parties de l'Alberta et à tel autre dans des régions du Manitoba, puis à un autre encore en Saskatchewan. La confusion la plus totale régnait alors.

Ma foi, nous dit le NPD, pourquoi ne mettiez-vous pas un terme à cela? Naturellement, selon un de leurs insignes

[M. Lang.]

alliés de longue date, ce socialiste qui dirige malheureusement le Syndicat national des agriculteurs, Roy Atkinson, puisque le grain est écoulé d'une ferme à l'autre dans les provinces des Prairies et au-delà des frontières provinciales, pourquoi ne pas avoir plus d'agents de police pour appliquer la loi et empêcher cela? Il voulait que cela se fasse de ferme en ferme, en postant un policier sur chacune. Il voudrait que nous exerçons une surveillance afin que le grain ne puisse être vendu sans permission ou sans licence. Je ne prendrai jamais part à un système comme celui-là.

Un tel système ne marcherait pas. Pire, il déguiserait réellement le fait que les grains seraient cotés à des prix très différents selon qu'ils seraient livrés à des régions sinistrées sans pour cela être vendus à des prix d'urgence, ou entreraient dans le système commercial. Je voudrais rappeler aux députés que personne n'a même demandé comment la Commission canadienne du blé avait le contrôle essentiel et total de nos opérations relatives au grain et, en particulier comment il atteint les marchés d'exportation.

Je rappelle aux députés que moins d'un tiers du grain ourager produit dans les Prairies est livré à la Commission. Le reste est consommé sur place, vendu à d'autres exploitations agricoles ou à des moulins dans les Prairies. Un huitième seulement du grain fourrager produit dans les Prairies est vendu à l'est du Canada ou à la Commission du blé en vertu du système actuel. Une grande portion du blé livré à la Commission est, et vu la nature de la taille relative des marchés, sera toujours, disponible et vendu aux marchés d'exportation. La Commission canadienne du blé joue un rôle magnifique car elle sait comment le grain se déplace au Canada et vers l'exportation et quelles quantités de grains—avoine, blé et orge—sont destinées à être vendues à l'étranger. On peut ainsi assurer qu'il y aura toujours au Canada, à la différence de certains autres pays, un mouvement complet d'une réserve adéquate de grains fourragers pour le marché national grâce à la supervision et à l'orientation de la Commission canadienne du blé.

Personne n'a suggéré que cette réglementation soit retirée de notre système actuel. C'est une partie très importante de la vente dirigée. Autrefois le syndicat du blé de la Saskatchewan avait clairement adopté le principe qu'il fallait établir entre les différentes régions du pays un juste prix pour le grain fourrager. Divers comités ont été constitués par le Conseil des grains du Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture pour ne citer que deux des plus importants. M. Ted Turner, le président du syndicat du blé de la Saskatchewan, a participé à un des comités. M. Ted Boden, vice-président du syndicat et président de la Fédération agricole de la Saskatchewan participait à l'autre. Ils avaient tous deux accepté le principe de livraisons de grains à des prix équitables entre les diverses régions.

Je suis désolé de voir que dans un récent rapport ils avaient abandonné cette politique et j'espère pouvoir les persuader que cela ne jouera pas à l'avantage du Canada. Il est certain que le gouvernement fédéral doit s'efforcer d'assurer que les livraisons de produits se font librement et justement entre les différentes parties du pays. Peut-être est-ce différent avec le NPD dont les seuls membres qui sont vraiment concernés par les questions agricoles viennent des Prairies et dictent donc les politiques des Prairies sans que le reste du parti ne comprenne l'importance des implications commerciales.